La situation des ressources en eau en Mayenne est aujourd'hui particulièrement préoccupante. Le département de la Mayenne, a été placé au 18 août 2026, en situation de crise sécheresse. Les débits des cours d'eau ainsi que le niveau de certaines nappes ont fortement baissé. Sans évolution rapide de nos usages, le risque de pénurie d'eau potable devient réel sur notre territoire.

Dans ce contexte, il devient nécessaire que chacun d'entre nous limite ses consommations au minimum pour éviter une telle situation.

Aussi je vous rappelle l'arrêté préfectoral résumé ci-dessous (il y a malheureusement encore beaucoup trop d'infractions) :



Mais vous pouvez également faire plus :

- Réduisez le temps passé sous la douche et fermez le robinet lorsque vous vous savonnez, ou encore mieux, alternez douche et lavage au gant de toilettes avec une bassine.
- Fermez le robinet lorsque vous vous lavez les dents ou utilisez un verre
- En attendant l'eau chaude, récupérez l'eau dans un récipient. Vous pourrez la réutiliser pour la cuisine par exemple
- Remplissez bien vos machines à laver et lave-vaisselle avant de les mettre en marche
- Evitez de laver ce qui peut attendre

Vous remerciant par avance pour votre concours à la sécurisation de votre approvisionnement en eau potable.

Cordialement

Aude ROBY, vice-présidente en charge du cycle de l'eau